



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 04/11/2021  
Nb de membres en exercice : 16  
Présents : 09  
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre à 15 h 00,  
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal à Saint Amancet*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

PRESENTS :

Titulaires : Christine BERNOT, Claudie BONNET, Michel CASTAN, Harmonie GONZALEZ, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Max ALLIES, Zina BOURGUET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Didier HOULES, Séverine SAUR, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Guillaume CIANCIO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Myriam GAIRAUD, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021\_11\_N\_01 : ATTRIBUTION DE LA MARQUE " VALEURS PARC NATUREL REGIONAL " : FILIERE  
HEBERGEMENT**

Afin de répondre aux objectifs de sa Charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'appuie depuis 2006 sur l'outil marque Valeurs Parc qu'il développe dans différentes filières :

- o Produits
- o Activités de pleine nature
- o Hébergements touristiques
- o Sites d'accueil et de découverte

Cette marque est un repère d'une offre de produits et de services réalisés dans le respect des valeurs éthiques des Parcs : appartenance au territoire, environnement préservé et valorisé et dimension humaine.

Elle est attribuée pour une période de 5 ans aux prestataires qui en font la demande et qui satisfont au référentiel de la filière pour laquelle ils postulent. A échéance des 5 ans, des audits sont organisés afin de renouveler les conventions d'attribution.

Un audit a été réalisé par Iona MEZEL, auditrice indépendante, auprès d'un hébergeur :

- **Gîte La Fontaine, Les Cammazes (81) – Violaine Chouffot**

Cet hébergeur a reçu un avis favorable sans réserve au regard des critères de la marque Valeurs Parc.

Les résultats détaillés des audits sont répertoriés dans le tableau joint en annexe.

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer pour une période de 5 ans la marque à l'hébergement ayant reçu un avis favorable sans réserve :
  - **Gîte La Fontaine, Les Cammazes (81) – Violaine Chouffot**
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 25/11/2021

034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_01-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 04/11/2021  
Nb de membres en exercice : 16  
Présents : 09  
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre à 15 h 00,  
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal à Saint Amancet*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

**PRESENTS :**

Titulaires : Christine BERNOT, Claudie BONNET, Michel CASTAN, Harmonie GONZALEZ, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Max ALLIES, Zina BOURGUET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Didier HOULES, Séverine SAUR, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Guillaume CIANCIO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Myriam GAIRAUD, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021\_11\_N\_02 : RENOUELEMENT DE CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE LA MARQUE " VALEURS  
PARC NATUREL REGIONAL " FILIERE ACTIVITES DE PLEINE NATURE**

Afin de répondre aux objectifs de sa Charte, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'appuie depuis 2006 sur l'outil marque Valeurs Parc qu'il développe dans différentes filières :

- o Produits
- o Activités de pleine nature
- o Hébergements touristiques
- o Sites d'accueil et de découverte

Cette marque est un repère d'une offre de produits et de services réalisés dans le respect des valeurs éthiques des Parcs : appartenance au territoire, environnement préservé et valorisé et dimension humaine.

Elle est attribuée pour une période de 5 ans aux prestataires qui en font la demande et qui satisfont au référentiel de la filière pour laquelle ils postulent. A échéance des 5 ans, des audits sont organisés afin de renouveler les conventions d'attribution.

Au printemps 2021, 2 audits de renouvellement ont été réalisés par Ilona MEZEI, auditrice indépendante, auprès des prestataires de pleine nature :

- **Aphyllante Environnement – sorties nature**, La Caunette (34) – Françoise Ronzier
- **L'Etrier de la Montagne Noire – balades équestres**, Les Cammazes (81) – Violaine et Yann Chouffot

Les 2 structures ont reçu un avis favorable sans réserve au regard des critères de la marque Valeurs Parc.

Les résultats détaillés des audits sont répertoriés dans le tableau joint en annexe.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 25/11/2021  
034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_02-DE

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De renouveler pour une période de 5 ans la convention d'attribution de la marque aux 2 structures ayant reçu un avis positif sans réserve :
  - **Aphyllante Environnement – sorties nature**, La Caunette (34) – Françoise Ronzier
  - **L'Etrier de la Montagne Noire – balades équestres**, Les Cammazes (81) – Violaine et Yann Chouffot
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 25/11/2021

034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_02-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 04/11/2021  
Nb de membres en exercice : 16  
Présents : 09  
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre à 15 h 00,  
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal à Saint Amancet*

Sous la Présidence de Monsieur VIALELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

**PRESENTS :**

Titulaires : Christine BERNOT, Claudie BONNET, Michel CASTAN, Harmonie GONZALEZ, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Daniel VIALELLE

Suppléants (non votants) : /

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Max ALLIES, Zina BOURGUET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Didier HOULES, Séverine SAUR, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Guillaume CIANCIO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Myriam GAIRAUD, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021\_11\_N\_03 : CONVENTION ENTRE LES PARCS D'OCCITANIE POUR LE PROJET ADOPT**

**SCO (Space Climate Observatory) est un programme d'initiative intergouvernementale sur l'étude des impacts des changements climatiques.** SCO France en est la déclinaison nationale. C'est un réseau dont la vocation est de rassembler la communauté scientifique, les autorités publiques, et les entreprises autour des objectifs du SCO International. SCO France doit ainsi accompagner les politiques publiques nationales sur le changement climatique et l'action des acteurs nationaux.

3 SCOP (E2L, IdéGéo et Téléscop) ont proposé aux Parcs naturels régionaux d'Occitanie et au Parc naturel régional de Guyane de s'associer au projet **ADOPT** (Applications des Données d'Observation de la Terre sur les Parcs naturels régionaux et leurs Territoires).

Les 3 SCOP mobilisent directement des cofinancements du Centre National des Etudes Spatiales (CNES).

**Le projet vise à étudier les effets du changement climatique à l'œuvre sur les territoires diversifiés de Parc et sur un ensemble de thématiques possibles : milieux terrestres / milieux aquatiques (et biodiversité associée), ressources fourragères, ressources en eau, trame noire, occupation du sol et urbanisme... à partir des données satellitaires disponibles et en construisant avec les SCOP un ensemble d'indicateurs à suivre dans le temps.**

Ces thématiques, et les indicateurs à construire, peuvent être propres à chacun des Parcs en fonction de leurs priorités, ou communes à l'ensemble des Parcs.

3 parcs pilotes traiteront des problématiques spécifiques à leur territoire en année 1, avec extension aux autres PNR en année 2.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 25/11/2021  
034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_03-DE

Cette action est menée dans le cadre de l'interparcs Occitanie et le PNR des Causses du Quercy est chef de file. Une convention de partenariat est proposée pour fixer la participation de chaque Parc et mobiliser le cofinancement de la Région Occitanie.

Sur proposition du Président, **le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De valider le projet de convention entre le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc jointe en annexe,
- D'autoriser le Président à signer la convention et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 25/11/2021

034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_03-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 04/11/2021  
Nb de membres en exercice : 16  
Présents : 09  
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre à 15 h 00,  
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal à Saint Amancet*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

**PRESENTS :**

**Titulaires :** Christine BERNOT, Claudie BONNET, Michel CASTAN, Harmonie GONZALEZ, Benoît MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Daniel VIAELLE

**Suppléants (non votants) :** /

**EXCUSES :**

**Titulaires représentés (pouvoir) :**

**Titulaires :** Max ALLIES, Zina BOURGUET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Didier HOULES, Séverine SAUR, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC

**Suppléants :** Jean-Louis ANDRIEU, Guillaume CIANCIO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Myriam GAIRAUD, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021\_11\_N\_04 : ETUDE D'OPPORTUNITE D'UNE UNITE D'ABATTAGE MOBILE : CONVENTION PNRHL / ADEART**

**Le territoire du Parc est fortement marqué par l'élevage.** Sur les 900 élevages du Parc, le nombre d'élevages bovins viande est compris entre 300 et 350.

Vu le coût de plus en plus important de la main d'œuvre et les exigences sanitaires, les petites unités locales de transformation n'ont plus la capacité à se maintenir. Aujourd'hui, les éleveurs doivent conduire leurs bêtes hors du territoire du Parc, soit à Puylaurens, soit à Pézenas ce qui représente en moyenne entre 100 et 200 kilomètres et entre 2 et 4 heures de transport (aller-retour). **Ces transports longs posent des questions de bien-être animal.**

En effet, le transport des animaux constitue un stress significatif pour l'animal : déplacement dans un environnement inconnu, enfermement, odeurs, bruits, autres animaux, personnes inhabituelles. Ce stress altère la qualité de la viande qui devient moins tendre. Certains abats aussi se gorgent en substances sécrétées sous l'action du stress et deviennent moins bons.

Même si des solutions sont mises en place dans les abattoirs pour réduire le stress, le transport et l'attente sont inévitables.

**Le bien-être animal est important pour les acteurs d'un bout à l'autre de la chaîne :** pour l'éleveur qui souhaite ne pas voir la qualité de son travail dépréciée au dernier moment, pour le consommateur de plus en plus attentif aux conditions d'élevage et à la qualité des produits qu'il recherche.

**La mise en place d'une unité d'abattage mobile permet de résoudre la question du transport et répond également à un autre enjeu important pour ce territoire qui est le soutien à une alimentation de proximité.**

Ce projet envisage la création d'une unité d'abattage mobile seule et ne prévoit pas de créer une unité de découpe mobile. Celle-ci se fera, comme actuellement, dans les abattoirs permettant ainsi le maintien de la charge de travail, et donc de l'emploi, dans ces structures.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 25/11/2021  
034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_04-DE

Il est proposé réaliser une étude d'opportunité de la création d'une unité d'abattage mobile sur la totalité du territoire du Parc avec l'appui de l'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Tarnais (ADEART).

L'ADEART a pour mission de promouvoir une agriculture paysanne. Elle rassemble des agriculteurs installés et des porteurs de projet autour d'une vision partagée de l'agriculture : des fermes autonomes et viables économiquement, respectueuses de la nature et des hommes, transmissibles et participant au développement local.

Cette étude d'opportunité doit permettre d'apprécier si le projet mérite d'être réalisé, sur quel périmètre et dans quel délai. Elle doit permettre, à la lecture de ses conclusions, de déterminer si la création d'une unité d'abattage mobile est une solution pertinente et viable sur ce territoire, autrement dit s'il est opportun de poursuivre la réflexion en l'approfondissant ou s'il est préférable d'abandonner le projet.

Une convention de partenariat est proposée entre ces deux structures afin de fixer les éléments permettant la bonne mise en œuvre de cette action, en particulier la répartition des rôles entre les parties. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et se terminera au 30 juin 2022.

La convention proposée comporte une contrepartie financière concernant les actions engagées par l'ADEART. En effet, l'association sera chargée de :

- recueillir les données bibliographiques existantes et faire un état des réalisations d'unités mobiles d'abattage en France
- établir le potentiel pour l'ensemble du territoire du Haut-Languedoc. L'ADEART est légitime pour réaliser cette action sur la partie tarnaise. Pour la partie héraultaise, elle a reçu l'accord de Terres Vivantes, association homologue dans son département, pour intervenir.
- rédiger un rapport d'opportunité sur la création d'une unité mobile d'abattage qui comprendra : l'analyse de la situation, les options et le choix de la solution, les gains attendus, les coûts et moyens engagés, la planification, les risques et contraintes.

Ainsi, la prestation de l'ADEART est estimée à 29 jours de travail soit un équivalent de 7 500 €. Le Parc s'engage à prendre en charge 19 jours, soit 67 %. Le montant maximal convenu entre les parties est de 5 000 €. Le reste à charge revient à l'association sur ses fonds propres.

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la convention de partenariat jointe en annexe entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et l'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Tarnais,
- de prélever les crédits nécessaires inscrits au budget principal,
- d'autoriser le président à signer la convention et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 25/11/2021  
034-253401269-20211116-2021\_\_11\_\_N\_\_04-DE

Le Président,



Daniel VIALELLE





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 04/11/2021  
Nb de membres en exercice : 16  
Présents : 09  
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre à 15 h 00,  
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal à Saint Amancet*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

**PRESENTS :**

Titulaires : Christine BERNOT, Claudie BONNET, Michel CASTAN, Harmonie GONZALEZ, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

**EXCUSES :**

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Max ALLIES, Zina BOURGUET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Didier HOULES, Séverine SAUR, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Guillaume CIANCIO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Myriam GAIRAUD, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021\_11\_N\_05 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU HAUT-LANUEDOC ET L'ECOLE LA HEAR POUR LE PROJET DE VALORISATION DE LA LAINE DES BREBIS LACAUNE**

Initialement intitulé « Concours design pour petits objets en laine » (délibération n°2019\_12\_N\_25 du Comité syndical), le projet a fait l'objet d'ajustement avec un abandon de la formule concours au profit d'un partenariat avec la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) - option design textile. Cette modification a été validée en Bureau syndical du 08 avril 2021.

Le nouvel intitulé du projet est « Valorisation de la laine des brebis Lacaune.

La HEAR est un établissement d'enseignement supérieur artistique pluridisciplinaire. Sur son site de Mulhouse, elle accueille l'option Design textile dont l'enseignement spécifique lui confère un caractère unique. Les étudiants sont amenés à se saisir des enjeux contemporains des outils de production, de l'industrie à l'artisanat. Le textile questionne les notions d'ornement et de motif, de structure et d'usage, dans lesquels matière et techniques sont à l'œuvre tout comme la pertinence du territoire d'investigation. Son programme de master engage ses étudiants dans une démarche de recherche et permet le développement de relations avec de nombreux partenaires.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021 – 2022, le Parc et l'école la HEAR ont souhaité travailler ensemble à la création d'une collection de textiles et/ou de produits coordonnés ou d'objets conçus à partir de la laine de la brebis Lacaune impliquant les étudiants et étudiantes de 3e et 4e années de l'option Design textile.

Les engagements réciproques des deux partis sont consignés dans la convention jointe en annexe.

Ce partenariat engage le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à participer financièrement à hauteur de 3 200€ TTC. Cette somme sera versée en une seule fois sur l'année 2021 et se décompose de la façon suivante :

- Participation au frais de voyage d'étude : 2 000€
- Gratification des étudiants dont les projets seront sélectionnés lors du jury organisé en mai/juin 2022 : 1 200€.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 25/11/2021  
034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_05-DE

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la convention de partenariat entre le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) ;
- De prélever les crédits nécessaires inscrits au budget principal ;
- D'autoriser le président à signer la convention et à réaliser tous actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



**Daniel VIAELLE**

MONTPELLIER

Date de réception de l'AR: 25/11/2021

034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_05-DE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 04/11/2021  
Nb de membres en exercice : 16  
Présents : 09  
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre à 15 h 00,  
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal à Saint Amancet*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

PRESENTS :

Titulaires : Christine BERNOT, Claudie BONNET, Michel CASTAN, Harmonie GONZALEZ, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Max ALLIES, Zina BOURGUET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Didier HOULES, Séverine SAUR, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Guillaume CIANCIO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Myriam GAIRAUD, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021\_11\_N\_06 : PROJET LIFE AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE "IMPACCT"**

Situé à la confluence de plusieurs zones climatiques contrastées, le Haut-Languedoc est un territoire dans lequel le changement climatique et ses conséquences sont particulièrement visibles. Le PNR Haut-Languedoc a travaillé la question de l'adaptation de la forêt au changement climatique au travers du projet Foreccast (2016-2020).

La même question se pose pour l'activité agricole au travers des différentes filières. Cette question est partagée par d'autres PNR d'Occitanie, situés en zone de montagne.

Par délibération du 24 octobre 2019, le Comité Syndical a validé la réalisation d'une étude préalable à une candidature à un projet LIFE adaptation de l'agriculture au changement climatique. Cette étude a permis d'identifier un certain nombre d'acteurs régionaux œuvrant dans ce domaine, ainsi que des solutions innovantes mais qui, pour le moment, n'ont pas été mise en œuvre en conditions réelles, de manière générale ou du moins localement.

**Par délibération du 4 juin 2020, le Comité Syndical a validé la participation du PNR Haut-Languedoc en tant que coordonnateur du projet LIFE IMPACCT (Implementing Protocols for a resilient Agriculture facing Climate Changes in Occitania nature parks Territories/ Protocoles de mise en œuvre pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques dans les territoires des parcs naturels d'Occitanie), dont l'objectif était, suite aux travaux préalables, de proposer la mise en œuvre de solutions d'adaptation au changement climatique pour l'agriculture dans 240 exploitations agricoles situées dans 4 PNR d'Occitanie. Cette candidature n'a pas obtenu le financement LIFE pour la session 2020. Cependant, l'analyse par l'Europe du dossier (bien-fondé du projet et du partenariat mais quelques incertitudes à lever) et un échange avec les différents partenaires du projet ont conduit à proposer le dépôt d'une nouvelle candidature pour la session 2021. Le projet conserve ses objectifs et permet de répondre aux réserves formulées par l'Europe sur la première candidature.**

**Le projet s'attachera principalement à tester en conditions réelles dans les exploitations agricoles des solutions d'adaptation correspondant aux filières locales.**

**Il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur la candidature à l'appel à projet LIFE Adaptation au changement climatique qui est en cours d'élaboration ; LIFE IMPACCT (2021).**

### **Quel territoire ?**

Les territoires des PNR Aubrac, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Haut-Languedoc.

### **Quels partenaires ?**

Les 4 PNR et des organismes agricoles locaux, ainsi que l'INRAE pour le lien avec la recherche, l'évaluation et la capitalisation des expérimentations, et AGROOF concernant l'agroforesterie. Pour le Haut-Languedoc, sont mobilisés les partenaires agricoles locaux suivants :

- Chambres d'agriculture du Tarn et de l'Hérault ;
- Maison de l'élevage du Tarn
- Organisme de Sélection de la race Lacaune ;
- Syndicat AOP Faugères ;

Chaque PNR mobilise ses partenaires locaux.

### **Durée du projet : 5 ans**

### **Principes fondamentaux d'action :**

- Mettre en œuvre concrètement des solutions d'adaptation (60 exploitations par Parc, 240 au total) ;
- Travail dans les filières suivantes : élevage, arboriculture, viticulture, céréales, pisciculture, maraîchage, plantes aromatiques et médicinales ;
- Travailler en partenariat avec les partenaires agricoles ;
- Co-construire les solutions avec les exploitants agricoles ;
- Favoriser les échanges techniques entre filières et entre les territoires ;
- Favoriser la coopération territoriale ;
- Identifier et prendre en compte l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs ;
- Tirer les enseignements des tests pour transférer et dupliquer ces expériences localement et à plus grande échelle ;
- Sensibiliser le grand public, les élus, les professionnels agricoles au changement climatique et à ses effets sur l'agriculture et l'alimentation.

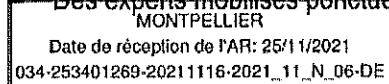
### **Actions principales :**

- Etude de perception du changement climatique et de ses effets sur l'agriculture et l'alimentation en direction de différents publics (agriculteurs, grand public, élus, ...)
- Diagnostic territorial sur les aspects productions, climat, ... ;
- Réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les exploitations agricoles sélectionnées ;
- Mise au point de protocoles de tests de différentes solutions dans différentes filières (amélioration des pratiques existantes et mise en place de nouvelles filières) ;
- Mise en œuvre des tests sur le terrain ;
- Echanges entre territoires au sein des filières (retour d'expériences, ...)
- Echanges dans les territoires entre filières (recherche de complémentarités) ;
- Capitalisation des résultats pour le transfert (duplication et réplique) dans les territoires et aux niveaux régional, national et européen ;
- Actions de communication sur le projet et sensibilisation au changement climatique.

### **Organisation :**

- Un groupe territorial dans chaque territoire, animé par le PNR concerné ;
- Des référents par filière et par exploitation ;

~~Des experts mobilisés ponctuellement ;~~



- Une coordination générale (administrative, financière et technique) à l'échelle des 4 territoires, portée par le PNR Haut-Languedoc.

#### Budget prévisionnel – dépenses

- Budget global estimé à 6 037 270 € pour l'ensemble du projet ;
- Les coûts d'ingénierie des partenaires représentent 61 % du coût global ;
- Les prestations externes représentent 18% ;

Le budget est conséquent pour un projet déposé dans un appel à projet LIFE. Il est cependant à rapporter au territoire global concerné (4 PPNR) et à la durée du projet (5 ans).

La dépense engagée par le PNR HL est estimée à 1 709 484€. Le Haut-Languedoc étant le coordonnateur du projet, il porte des actions dont la prise en charge est mutualisée (postes de coordination, marchés des prestations communes, ...).

#### Budget prévisionnel – recettes:

- LIFE : 60%
- Région Occitanie : 15%
- Ademe : 5%
- Agences de l'Eau (Adour-Garonne et Rhône Méditerranée) : 10%
- Autofinancement global des partenaires : 10%

Pour le PNR HL, l'autofinancement est majoritairement apporté par la valorisation de temps d'agents permanents du Parc affectés partiellement et provisoirement au projet (agriculture, biodiversité, cartographie, comptabilité, communication, direction, ...).

#### Calendrier prévisionnel :

- 30 novembre 2021 : date butoir pour le dépôt du dossier ;
- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : 1<sup>ère</sup> réponse de l'Europe sur le dossier : rejet ou demandes de compléments
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : réponse définitive (positive ou négative) ;
- Janvier 2023 : démarrage du projet

En cas de réponse positive, l'Europe demandera la confirmation de l'engagement du projet. A ce stade les cofinanceurs auront pu répondre aux sollicitations, ce qui permettra de confirmer ou non l'engagement du Parc en ayant un budget précis pour la réalisation du projet et donc de l'autofinancement du Parc.

Le projet sera présenté à nouveau dès que le plan de financement sera finalisé.

Sur proposition du Président, **le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider les principes fondamentaux de la candidature du PNR Haut-Languedoc à un projet LIFE adaptation de l'agriculture au changement climatique, (LIFE IMPACCT)
- de valider le rôle du Parc comme coordonnateur du projet (« bénéficiaire principal »),
- de donner délégation au Président pour solliciter les cofinancements envisagés,
- de donner délégation au Président pour finaliser la candidature à cet appel à projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 25/11/2021  
034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_06-DE

Le Président,



Daniel VIAELLE



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANUEDOC  
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

Date de la convocation : 04/11/2021  
Nb de membres en exercice : 16  
Présents : 09  
Exprimés : 09

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre à 15 h 00,  
le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,  
dûment convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal à Saint Amancet*

Sous la Présidence de Monsieur VIAELLE Daniel, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

PRESENTS :

Titulaires : Christine BERNOT, Claudie BONNET, Michel CASTAN, Harmonie GONZALEZ, Benoit MILHET, Michel PERALES (SUPPLEANT), Marie-Pierre PONS, Antoine PROENCA, Daniel VIAELLE

Suppléants (non votants) : /

EXCUSES :

Titulaires représentés (pouvoir) :

Titulaires : Max ALLIES, Zina BOURGUET, Michèle COMPS, Vincent GAREL, Didier HOULES, Séverine SAUR, Anne-Lise SAUTEREL, Jacques SOULIGNAC

Suppléants : Jean-Louis ANDRIEU, Guillaume CIANCIO, Florence ESTRABAUD, Jean-Luc FALIP, Claire FITA, Myriam GAIRAUD, Aurélien MANENC

**DELIBERATION N° 2021\_11\_N\_07 : MISE AU POINT D'UN DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DES EXPLOITATIONS  
AGRICOLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Pour sa mise en oeuvre, le projet IMPACCT nécessite la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique.

Ce diagnostic permet de déterminer un état initial, les points faibles de départ et, en fin de programme, de mesurer des écarts et donc une évolution de l'exploitation agricole sur la question de la vulnérabilité au changement climatique.

Ce type d'outil est nécessaire pour tous les projets qui s'intéressent aux questions d'adaptation et l'ADEME s'est déclarée intéressée par la mise au point de ce diagnostic, indépendamment du projet IMPACCT, ce type d'outil étant utilisable dans ce projet mais aussi dans d'autres opérations.

Le diagnostic de vulnérabilité doit être un outil

- utilisable par des professionnels agricoles de terrain, formés mais non spécialisés dans la recherche
- intégrant des données de base facilement mobilisables
- valorisant les travaux antérieurs dans le domaine
- réunissant un consensus large des utilisateurs et des partenaires techniques et financiers des programmes relatifs au climat

Les travaux préparatoires pour le projet IMPACCT ont permis d'avancer sur le sujet, sans avoir les moyens de finaliser l'outil.

La finalisation de cet outil permettra, si le projet IMPACCT est retenu, d'engager plus rapidement la mise en oeuvre des actions concrètes.

MONTPELLIER  
Date de réception de l'AR: 25/11/2021  
034-253401269-20211116-2021\_11\_N\_07-DE

En tant que coordonnateur de la candidature IMPACCT, il est proposé que le Parc naturel régional du Haut-Languedoc prenne la maîtrise d'ouvrage de cette réalisation selon les conditions suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	montant
Prestations experts (Chambres d'agriculture, INRAE)	10 000€	ADEME	80%	10 000€
Pilotage et concertation des partenaires	2 500€	Autofinancement	20%	2 500€
<b>Total</b>	<b>12 500€</b>		<b>100%</b>	<b>12 500€</b>

Sur proposition du Président, le **Bureau Syndical**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la réalisation du projet « mise au point d'un diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles au changement climatique » selon les modalités exposées ci-dessus,
- de donner délégation au Président pour solliciter le cofinancement envisagé,
- de donner délégation au Président pour réaliser tous les actes afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président,



Daniel VIAELLE